



8024 RM



**LABORATOIRE D'HYGIENE ET DE RECHERCHE EN SANTE PUBLIQUE**

- ooOoo -

**Laboratoire Régional Agréé pour le Contrôle Sanitaire des Eaux**

---

**REGION LORRAINE**

- ooOoo -

**RAPPORT SUR LA POLLUTION DE LA NAPPE DE LOISY**

**M. MORLOT**

**Directeur Départemental d'Analyses Chimiques**

- ooOoo -

8024

LE RAPPORT CI-JOINT A POUR BUT D'ÉTABLIR LA CHRONOLOGIE  
DES FAITS ET DES DIFFÉRENTES ANALYSES QUI ONT EU LIEU CONCERNANT  
LA POLLUTION DE LA NAPPE PHRÉATIQUE DE LOISY.

A la fin de l'hiver 1980 - 1981, la Société fermière SOBEA qui exploite les puits 1, 2, 4 et 5 de la nappe de LOISY a signalé à différentes reprises au laboratoire d'Hygiène et de Recherche en Santé Publique que certains abonnés des Syndicats Seille et Moselle et Oubron Moselle se plaignaient que l'eau avait un "mauvais goût".

A chaque fois, le Laboratoire s'est déplacé et a effectué des analyses bactériologiques et physico-chimiques de type II dont les résultats n'ont laissé apparaître aucune anomalie.

Dès cette époque, nous avons remarqué que ce phénomène de mauvaise saveur était aléatoire et variable, certains jours et chez certains abonnés sans aucune répétabilité dans le temps et l'espace.

Lors d'une réunion en Mairie de LOISY, le 26 MAI et dont l'objet était la teneur en nitrates, Monsieur CHOPLAIN Responsable de la SOBEA nous signalait que tout un quartier de POMPEY se plaignait également de la saveur désagréable de l'eau distribuée.

Dès le lendemain matin, nous nous sommes rendus à POMPEY et à nouveau les analyses faites à cette époque (n° 3853 - 3854 - 3855) ne faisaient apparaître aucun résultat anormal et la recherche de champignons-moisissure responsables éventuels d'une saveur de moisi se révélait négative.

Suite à de nouvelles doléances à VILLE AU VAL et à NOMENY, il était décidé le 12 JUIN d'approfondir les analyses et de rechercher en particulier la présence d'hydrocarbures au niveau des 4 puits en exploitation.

L'analyse n° 4222 faite le 12 JUIN 1981 sur l'eau du puits n° 1 révélait la présence de 0,87 mg d'hydrocarbures aliphatiques par litre d'eau. Les deux prélèvements faits en distribution (VILLE AU VAL et NOMENY) en étaient exempts mais comme nous l'ont signalé les deux abonnés de ces Communes, la mauvaise saveur avait disparu avant notre arrivée.

Un tel résultat demandait confirmation, ce qui fut fait le 15 JUIN par de nouveaux prélèvements au niveau des quatre puits. Ces analyses révélaient la présence d'hydrocarbures dans les 4 échantillons analysés.

Les différents Administrations et Organismes concernés par une telle affaire ont été aussitôt informés et le 22 JUIN, le Laboratoire se rendait à nouveau sur place pour confirmer ces premiers résultats et explorer un peu plus le terrain.

Deux puits agricoles situés dans cette plaine alluviale et à proximité des puits d'exploitations étaient également analysés ainsi que le rejet d'eaux usées de la Station TOTAL voisine.

Le 23 JUIN, la 2ème Commission du Conseil Général recevait le maximum d'informations concernant cette affaire. La lecture de la convention liant les deux Syndicats alimentés par l'eau des puits pollués et la Société fermière SOBEA faisait apparaître clairement que cette dite Société devait prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer l'alimentation en eau des Communes concernées "à charge pour elle de se retourner, s'il y a lieu, contre les auteurs responsables de la pollution".

Afin de déterminer l'origine de cette pollution, l'Ecole de Géologie fut chargée de faire implanter un réseau de piézomètres (voir plan ci-joint) sur l'ensemble de la nappe aquifère et, en particulier à proximité des deux stations service ELF et TOTAL.

Avant que tous ces piézomètres soient installés, une nouvelle série d'analyses faite les 7 et 8 JUILLET montrait toujours la présence d'hydrocarbures et en particulier la présence d'hydrocarbures aromatiques type benzène (analyse n° 4937') dans l'eau d'un piézomètre situé entre le puits N° 1 et la station TOTAL exploitée par la COGESTA.

Deux jours après un piézomètre était installé à proximité immédiate de cette station et l'analyse (n° 5011') révélait la présence de 0,24 mg/l en hydrocarbures aliphatiques et de 3,33 mg/l en hydrocarbures aromatiques type benzène.

Le 17 JUILLET, nous n'avons détecté aucune trace d'hydrocarbures dans chacun des puits 1, 2, 4 et 5 ; par contre, les piézomètres 5, 6 et 14 situés tous les trois à proche distance de la Station TOTAL ont donné de l'eau contenant du benzène.

Les dernières analyses faites le 3 AOUT sur l'ensemble des puits et piézomètres confirment en particulier la présence d'hydrocarbures légers et aromatiques dans les différents points d'eau ; Piézo 4, 6, 11, 14, Puits agricole, Lorrain et à nouveau dans le puits d'exploitation n° 4.

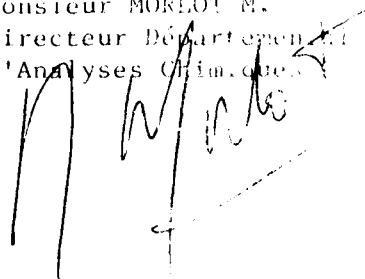
Nous étant mis en rapport avec un spécialiste de l'Institut Français du Pétrole, il apparaît que les hydrocarbures aliphatiques et aromatiques que nous avons décelés dans nos analyses de spectroscopie infrarouge se trouvent présents dans l'essence ordinaire et dans l'essence super commercialisées par toutes les stations service.

Ces deux carburants contiennent en effet environ 10 - 15 % de composés aromatiques type benzène et toluène.

Les autres carburants fuel - gas oil - et huile moteur ne contiennent pas ou que des traces d'hydrocarbures aromatiques.

NANCY, Le 10 AOÛT 1979

Monsieur MORELOT M.  
Directeur Départemental  
d'Analyses Chimiques



P.S. : Nous joignons en annexe, la technique utilisée au Laboratoire (en collaboration étroite avec le Laboratoire de Spectroscopie de l'Ecole Nationale Supérieure des Industries Chimiques de NANCY) pour rechercher et doser les hydrocarbures présents dans l'essence. Nous joignons également un plan de situation de la nappe de l'Essence.